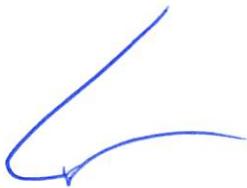


Avis

Il est porté à la connaissance du public que l'avenant au règlement de la circulation de la commune de Steinfort a été approuvée par le Ministre des affaires intérieures en date du 8 avril 2024 (Réf. : 848x38526) et entrera en vigueur trois jours après sa publication.

Le texte de délibération est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner
Bourgmestre



Andres Castro
Secrétaire communal f.f.